

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 162-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.887

Déposée le: 01.09.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Müller (Langenthal, PS) (porte-parole)



Cosignataires: 13

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 04.09.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:

Réduction des primes de l'assurance-maladie: répercussion des coupes sur le taux d'aide sociale et sur les poursuites

En 2014, 42 000 personnes verront ou auront vu réduire ou supprimer leur réduction des primes de l'assurance-maladie. Cette mesure d'économie amène les services sociaux à craindre de voir un nombre croissant de personnes, notamment des familles, sombrer au-dessous de la limite du minimum vital et donc devoir recourir à l'aide sociale.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Combien de personnes ont vu en 2014 réduire ou supprimer la réduction de leur prime d'assurance-maladie ?
2. Voit-on des indices ou déjà des données concrètes concernant le nombre de personnes ou de familles contraintes de solliciter l'aide sociale suite à la réduction ou à la suppression des réductions des primes de l'assurance-maladie ?

3. Quel sont les coûts induits par ces bénéficiaires nouveaux et systémiques de l'aide sociale dans le canton de Berne ?
4. Le nombre des poursuites liées au défaut de paiement des primes de l'assurance-maladie a-t-il augmenté dans le canton de Berne ? si oui, combien de procédures supplémentaires ont été enregistrées et quel est la somme des créances en cause ?
5. L'article 64a, alinéa 4 LAMal a-t-il amené le canton de Berne à verser plus de primes impayées aux assureurs-maladie ? Si oui, quel est le nombre de cas, et quelle est la somme totale de ces impayés ?
6. Le Conseil-exécutif va-t-il suivre l'évolution et présenter un rapport à la CSoc, ou va-t-il présenter un rapport à ce sujet dans le prochain rapport sur la pauvreté ?

Motivation de l'urgence :

La correction de certaines mesures EOS de l'an dernier doit être au programme de la session de novembre, au moment de la délibération du budget